

# Demande d'aide financière pour la restauration d'un bâtiment d'intérêt patrimonial



MRC de  
*L'Islet*

## Renseignements sur le demandeur :

Nom du propriétaire ou de son représentant : \_\_\_\_\_

Adresse complète du propriétaire : \_\_\_\_\_

Adresse complète de l'immeuble visé : \_\_\_\_\_

Numéro de matricule : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_ Courriel : \_\_\_\_\_

Année de construction réelle ou estimée : \_\_\_\_\_ Source : \_\_\_\_\_

Statut de l'immeuble :          Classé           Cité           Aucun

Le demandeur bénéficie-t-il d'un retour de taxes :     Oui           Non

Numéro du dossier (réservé à la MRC) : \_\_\_\_\_

## Étude spécifique déjà réalisée sur le bâtiment :

Carnet de santé :                                   Audit technique :

Rapport et intervention archéologique :     Consultation en restauration patrimoniale :

Les documents réalisés sont à joindre à la demande, le cas échéant. Si une autorisation de travaux a déjà été émise par le ministère de la Culture et des Communications, elle est également à joindre à la demande avec la description des travaux qui y sont détaillés.

## Description sommaire des travaux à effectuer<sup>1</sup> :

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

## Soumissions à joindre à la demande<sup>2</sup> :

Nom de l'entreprise soumissionnaire 1 : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Site Web : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_ Courriel : \_\_\_\_\_

Coût de la soumission : \_\_\_\_\_ \$ Entrepreneur licencié           Artisan accrédité

<sup>1</sup> Si des plans et devis d'architecte ne sont pas requis, la soumission doit être suffisamment détaillée pour permettre de comprendre l'ensemble du projet et d'analyser toutes les composantes.

<sup>2</sup> Transmission d'au minimum deux soumissions. Néanmoins, le contexte difficile de la disponibilité de la main-d'œuvre peut entraîner certaines exceptions.

**Nom de l'entreprise soumissionnaire 2 :** \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Site Web : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_ Courriel : \_\_\_\_\_

Coût de la soumission : \_\_\_\_\_ \$ Entrepreneur licencié  Artisan accrédité

**Nom de l'entreprise soumissionnaire 3 (facultatif) :** \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Site Web : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_ Courriel : \_\_\_\_\_

Coût de la soumission : \_\_\_\_\_ \$ Entrepreneur licencié  Artisan accrédité

**Commentaires sur la démarche de recherche de soumissions (facultatif) :**

---

---

### **Documents à fournir par le demandeur**

- 1. Un document établissant, le cas échéant, le mandat de toute personne agissant en son nom;
- 2. Une copie du permis de construction délivré par la municipalité prouvant l'intention de faire les travaux indiqués dans la demande;
- 3. Un document descriptif sommaire accompagné de photographies démontrant la nécessité d'effectuer les travaux. Ce rapport peut être réalisé par un professionnel tel le service CAPCHA (clinique d'architecture patrimoniale en Chaudière-Appalaches) ou autres professionnels en patrimoine immobilier. Il peut également être réalisé par le propriétaire pour expliquer la nécessité d'effectuer les travaux. Le tout doit être accompagné de photographies montrant l'ensemble du bâtiment;
- 4. Les soumissions (minimum 2) nécessaires à l'analyse du dossier et au calcul de l'aide financière attribuable. Les soumissions doivent être réalisées par un entrepreneur licencié ou un artisan accrédité qui n'a aucun lien avec le requérant. Les soumissions doivent inclure la description des travaux à réaliser ainsi que la technique de réalisation prévue accompagnée du coût des travaux;
- 5. Le cas échéant, l'autorisation des travaux émise par le ministère de la Culture et des Communications;
- 6. Une esquisse ou une coupe type du bâtiment dans le cas où les travaux viennent modifier l'apparence ou la composition de l'enveloppe extérieure originale de l'immeuble;
- 7. L'historique de la propriété, si elle est connue;
- 8. Tout autre document pertinent à l'étude de la demande telles des photographies anciennes.

---

## Réception et analyse des demandes par la MRC de L'Islet

Les demandes de subvention sont classées selon la date et l'heure de réception du dossier complet. Par la suite, la demande sera analysée selon les critères suivants en ordre de priorité :

1. La menace à l'intégrité physique de l'immeuble;
2. L'urgence des travaux;
3. La complexité de restauration de certains éléments architecturaux;
4. L'âge de l'immeuble;
5. L'historique de l'immeuble et l'environnement immédiat contribuant à l'identité régionale;
6. L'intégration à un circuit découverte ou l'impact touristique.

### **\*Attention\***

L'obtention d'un permis de construction par la municipalité n'est pas garant de l'admissibilité des travaux et l'autorisation du ministère de la Culture et des Communications ne constitue pas une confirmation de subvention.

Si votre demande est acceptée, une lettre officielle de la direction de la MRC de L'Islet sera émise et vous confirmera le montant qui vous est alloué. **SEULE CETTE LETTRE VOUS AUTORISE À DÉBUTER LES TRAVAUX.** Veuillez noter que cette lettre peut s'accompagner de recommandations ou d'exigences particulières.

J'atteste que les renseignements fournis dans la présente demande sont, à ma connaissance, véridiques, exacts et complets.

Signé à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_<sup>e</sup> jour de \_\_\_\_\_ 20\_\_\_\_\_

---

**Signature du propriétaire ou de son représentant**

Faites parvenir votre formulaire et autres documents à l'adresse courriel suivante : [v.laberge-ratelle@mrclislet.com](mailto:v.laberge-ratelle@mrclislet.com) ou faites parvenir une copie papier de votre formulaire et autres documents à l'adresse suivante : MRC de L'Islet, 34, rue Fortin, Saint-Jean-Port-Joli (Québec), G0R 3G0 à l'attention de Virginie Laberge-Ratelle.

Pour tout autre renseignement vous êtes invité à contacter :  
Virginie Laberge-Ratelle, agent de développement en patrimoine immobilier pour les MRC de L'Islet et de Montmagny, 418 291-6594, [v.laberge-ratelle@mrclislet.com](mailto:v.laberge-ratelle@mrclislet.com)